



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 12 mai 2022

Le douze mai deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 15 - Votants : 17

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMERÉ, Mme Linda GABORIAU, Mr Pascal BOUTON, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Sébastien BESSON, Mme Émilie BOUTSIOU, Mme Servane CHESNEAU, Mr Vincent CAILLÉ, Mme Gwladys BRANGER

Absents excusés : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à Mr Stéphane ENTÈME), Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU)

Secrétaire de séance : Mme Servane CHESNEAU

2022-05-12-003 – AVENANT N°2 AU LOT 12 PLOMBERIE -CHAUFFAGE -VENTILATION RELATIF A LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE

Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019,

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre des travaux liés à la construction de la nouvelle école publique des 3 Moulins, des besoins supplémentaires concernant le lot 12 Plomberie sanitaires – chauffage - ventilation, détenu par l'entreprise FORCENERGIE de Geneston, sont apparus. Il s'agit des prestations supplémentaires suivantes :

- Installation eau chaude mitigée sur les lavabos des classes avec création d'un recyclage pour un montant total de travaux supplémentaires de 6 548,08 € HT soit 7857,70 € TTC.

Un 1^{er} avenant ayant pour objet des plus et moins-values pour la création d'un réseau issu de l'eau de récupération d'eau de pluie, complément de tuyauteries préisolées de chauffage et suppression de la cuve céramique du local ATSEM, d'un montant de 5 514,10 € HT a entraîné une augmentation du montant du lot de 2,59%.

Le coût total de cet avenant n°2 représente une augmentation cumulée de 5,68 % du montant du lot. Le montant du lot 12 Plomberie sanitaires – chauffage - ventilation, initialement de 212 500 € HT soit 255 000 € TTC, s'élèverait désormais à 224 562,18 € HT soit 269 474,62 € TTC.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et une abstention :

- VALIDE à l'unanimité la conclusion d'un avenant n°2 au lot 12 Plomberie sanitaires – chauffage - ventilation relatif au projet de construction d'une nouvelle école publique, d'un montant total de de 6 548,08 € HT soit 7857,70 € TTC représentant une augmentation cumulée de 5,68% du montant du lot ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures relatives à la conclusion de cet avenant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme,
Le Maire,
Benoît COUTÉAU